

NOTICE

# VOTRE PROJET EST SOUTENU PAR LA RÉGION BRETAGNE ?

## FAITES-LE SAVOIR !

*LES ENGAGEMENTS DE COMMUNICATION  
DU BÉNÉFICIAIRE*



[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



Cette notice présente les principales règles de communication s'appliquant aux bénéficiaires d'aides régionales. **Des spécificités ou obligations supplémentaires peuvent s'appliquer à votre opération et doivent être respectées.**

*Exemples : mentions ou supports spécifiques, visibilité de la Région sur un événement, etc.*

**Comme l'indique votre arrêté ou convention, il est indispensable de vous rendre sur le site [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh) pour connaître vos obligations personnalisées.**

> rubrique «Aides et interventions régionales» > intitulé de votre aide > onglet «Communication» du descriptif de votre aide.

## Vos engagements en matière de communication :

### 1 Insérer la mention " Avec le soutien de la Région Bretagne" et / ou le logo \* :

- > aux **documents officiels, publications** en lien avec le projet soutenu ;  
*exemples : rapport d'étude, bilan, diaporama d'une formation, etc.*
- > aux **supports de communication** et dans vos rapports avec les **médias** en lien avec l'opération ;  
*exemples : site web, brochure, newsletter, etc.*
- > aux **productions** réalisées grâce à l'aide ;  
*exemples : ouvrage, générique de film, jaquette de CD, site web, etc.*
- > pour les opérations recevant plus de **50 000 euros** d'aides de la Région : au **panneau de chantier** (opérations soumises à autorisation d'urbanisme) ou à un panneau temporaire. Ce panneau sera réalisé aux frais du bénéficiaire et exposé pendant toute la durée du projet. Les services de la Région se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans son élaboration.



Téléchargez les logos adaptés à votre opération dans le descriptif de votre aide sur [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh).

**Un justificatif au moins de la publicité réalisée sera envoyé au service instructeur de la Région, au plus tard lors de la demande de dernier versement de l'aide.**

*Exemples : copie d'écran du site web avec le logo, exemplaire de l'ouvrage, photographie du panneau de chantier, etc.*

### 2 Envoyer une invitation au Président de la Région

Lors des temps forts de communication organisés en lien avec l'opération soutenue une invitation officielle sera envoyée en amont à **presidence@bretagne.bzh**.

*Exemples : inauguration, séminaire, opération de lancement, salon, remise de prix, avant-première, etc.*

\* Des mentions et modalités spécifiques peuvent s'appliquer à votre aide. Elles sont précisées sur [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh) et prévalent sur cette notice. Pensez à bien vérifier ces obligations !